



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 12 décembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Laëticia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Florian Renard, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert et Jean-Claude Priez	
<b>Présents 27 / 33</b> <b>Pouvoirs : 06 / 33</b>		
<b>Votants 33 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Florian Renard	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Laëticia Millecamp, Véronique Hubert à Jean-Paul Birembaut, Mélissa Boucher à Sylvia Potier, Hayette Ait Kaddour à Carine Florent	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b>	<b>Absent (es) :</b>
<b>DELIBERATION 2023.08.11</b>	<b>Création de postes permanents et non permanents et modification du tableau des effectifs du personnel municipal</b>	

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget primitif 2024,

Vu la délibération 2023.06.04 Pôle Ville Moderne/MAP/RH/ en date du 28 septembre 2023 fixant le tableau des effectifs au 28 septembre 2023,

Considérant que dans le cadre de radiations de cadres au sein du service contrôle de gestion, du service des sports, du Service d'Intervention Quotidienne, de départs pour mobilité interne de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Enfance-Jeunesse et du bon fonctionnement de la Direction Générale et du service de Police Municipale, il convient de créer :

A) Sur des postes permanents :

- 1 poste de contrôleur-contrôleuse de gestion à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour le service Contrôle de Gestion, L'emploi de contrôleur-contrôleuse de gestion sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé de mettre en œuvre le conseil de gestion interne, d'analyser, de moderniser et d'optimiser les procédures des différents services et politiques menées en relation avec le projet de ville Raismes 2032 et de sécuriser les actes de la collectivité. Il devra être titulaire d'un diplôme de niveau BAC minimum à BAC + 2 et justifier de formations en comptabilité-finances. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

-1 poste de régisseur-régisseuse principal.e piscine avec entretien des locaux à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour le service des sports, L'emploi de régisseur-régisseuse principal.e piscine avec entretien des locaux sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé d'assurer les missions de régisseur-régisseuse principal.e à la piscine municipale, de participer à l'entretien des locaux, de gérer et d'assurer le suivi des stocks de produits, d'accueillir et renseigner le public. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en hygiène et entretien des locaux. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste d'agent-agente de surveillance des voies publiques à temps complet sur les grades des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux pour le Service d'Intervention Quotidienne, L'emploi d'agent-agente de surveillance des voies publiques sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé de contribuer à lutter contre les incivilités, de faciliter les liens entre les usagers dans les espaces publics, d'orienter et de faciliter l'accès des usagers aux services publics. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en sécurité publique, agrément ASVP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste d'assistant-assistante de gestion des Ressources Humaines à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour la Direction des Ressources Humaines, L'emploi d'assistant-assistante de gestion des Ressources Humaines sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé d'assurer le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en ressources humaines. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de

garantir l'égal accès aux emplois publics.

-1 poste d'agent d'entretien des locaux en crèche à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour la Direction Enfance-Jeunesse, L'emploi d'agent d'entretien des locaux en crèche sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé de participer au confort et au bien-être des enfants en assurant l'entretien du linge et des locaux, de contribuer à la sécurité environnementale (propreté, hygiène et désinfection) et à la bonne organisation du service et d'aider à la prise en charge globale de l'enfant dans le respect du projet d'établissement. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en hygiène et entretien des locaux.

-1 poste de Policier-Policière Municipale.e à temps complet sur le grade de Gardien-Brigadier de Police Municipale pour le Service de Police Municipale,

B) Sur des postes non-permanents :

Dans le cadre de l'article L.332-23-1° du Code Général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois :

1 poste d'attaché non permanent à temps non complet dans le cadre du fonctionnement de la Direction Générale,

Considérant le tableau des effectifs au 28 septembre 2023 et au 21 décembre 2023, ci-joint en annexe,

Considérant l'avis de la commission Modernisation de l'Action Publique en date du 5 décembre 2023,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE DE CRÉER**

A) Sur des postes permanents :

- 1 poste de contrôleur-contrôleuse de gestion à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux pour le service Contrôle de Gestion, L'emploi de contrôleur-contrôleuse de gestion sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de

recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé de mettre en œuvre le conseil de gestion interne, d'analyser, de moderniser et d'optimiser les procédures des différents services et politiques menées en relation avec le projet de ville Raismes 2032 et de sécuriser les actes de la collectivité. Il devra être titulaire d'un diplôme de niveau BAC minimum à BAC + 2 et justifier de formations en comptabilité-finances. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

-1 poste de régisseur-régisseuse principal.e piscine avec entretien des locaux à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour le service des sports, L'emploi de régisseur-régisseuse principal.e piscine avec entretien des locaux sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé d'assurer les missions de régisseur-régisseuse principal.e à la piscine municipale, de participer à l'entretien des locaux, de gérer et d'assurer le suivi des stocks de produits, d'accueillir et renseigner le public. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en hygiène et entretien des locaux. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste d'agent-agente de surveillance des voies publiques à temps complet sur les grades des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux des agents de maîtrise territoriaux pour le Service d'Intervention Quotidienne, L'emploi d'agent-agente de surveillance des voies publiques sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé de contribuer à lutter contre les incivilités, de faciliter les liens entre les usagers dans les espaces publics, d'orienter et de faciliter l'accès des usagers aux services publics. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en sécurité publique, agrément ASVP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- 1 poste d'assistant-assistante de gestion des Ressources Humaines à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour la Direction des Ressources Humaines, L'emploi d'assistant-assistante de gestion des Ressources Humaines sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors

conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé d'assurer le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en ressources humaines. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

-1 poste d'agent d'entretien des locaux en crèche à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour la Direction Enfance-Jeunesse, L'emploi d'agent d'entretien des locaux en crèche sera occupé par un fonctionnaire. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste peut être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. L'agent recruté sera chargé de participer au confort et au bien-être des enfants en assurant l'entretien du linge et des locaux, de contribuer à la sécurité environnementale (propreté, hygiène et désinfection) et à la bonne organisation du service et d'aider à la prise en charge globale de l'enfant dans le respect du projet d'établissement. Il devra être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau BEP, CAP minimum et justifier de formations en hygiène et entretien des locaux.

-1 poste de Policier-Poliçière Municipale.e à temps complet sur le grade de Gardien-Brigadier de Police Municipale pour le Service de Police Municipale,

B) Sur des postes non-permanents :

Dans le cadre de l'article L.332-23-1° du Code Général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois :

-1 poste d'attaché non permanent à temps non complet dans le cadre du fonctionnement de la Direction Générale,

ADOpte la modification du tableau des effectifs du personnel municipal titulaire et non titulaire comme suit à compter du 21 décembre 2023,

AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Ayméric ROBIN



